

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3483

20 novembre 2014

SOMMAIRE

Atomtech Energy & Industrials Luxem-	SICA Fund S.A., SICAV-FIS167139		
bourg S.à.r.l	Signode Lux Finco 1		
Bacamalux SCI	Simcoe Capital Partners S.à r.l167141		
Bell Campus Holdco S.à r.l	SK Telecom Holding S.à r.l167146		
e-conomic international MidCo S.à r.l167158	Sky II Asset A S.à r.l		
Inforad Holding S.A	Sky II Asset B S.à r.l		
Novo Banco S.A167184	Sky II GP A S.à r.l		
Riganti Forging S.A167138	Sky II GP B S.à r.l		
SaarLux Solutions S. à r. l167139	SL-xIP S.à r.l		
S.C. First Ventures S.A	Société Immobilière Biereldeng II S.A 167176		
Schawk Luxembourg, S.à r.l167145	Special Solutions S.A		
SCM Strategic Capital Management (Luxembourg) S.à r.l	SPLENDID BUSINESS INVEST S.A., so-		
SC Ord S.A167144	167184		
SDM International S.à r.l167145	Stanley Primus		
SEIF II Holdings Lux S.à r.l167146	Summit Partners TLK-A, S.à r.l 167143		
Sezanne S.A	Summit Partners TLK-B, S.à r.l167144		
SFD- Financière Immobilière Europe	Sutron Europe S.A		
(F.I.E.) SCPA	"T2LC"167146		
Shaftesbury Asset Management (Luxem-	Tech4Energii		
bourg) S.A	Technew S.A		
Shaftesbury GP 1 S.à r.l	Thunderbird F S.à r.l		
Sherwin-Williams Coatings S.à r.l 167139	Transcilux Bois		
Sherwin Williams Luxembourg Invest-	Tyler Investment Management S.à r.l 167138		
ment Management Company S.à r.l 167140	Varmdo S.à r.l		
Sherwin-Williams Luxembourg S.à r.l 167140	Whitehall French RE 11 S.à r.l167141		
Shuang Feng S.A			



Sky II Asset A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe. R.C.S. Luxembourg B 162.333.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 1 er octobre 2014

L'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Monsieur Ismaël Dian tant que le gérant de la Société avec l'effet immédiat et a décidé de diminuer le nombre de gérants de la Société de 3 à 2.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de:

- Madame Marie-Eve Nyssen, résidant professionnellement à 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, gérante;
- Madame Marta Kozinska, résidant professionnellement à 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, gérante.

Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Pour la Société Le mandataire

Référence de publication: 2014165880/17.

(140188848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Riganti Forging S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 67.077.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 8 octobre 2014 que

- Les démissions de M. Luc GERONDAL et M. Olivier LIEGEOIS, administrateurs de la Société ont été acceptées avec effet au 29 août 2014;
- Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société, avec effet au 29 août 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2018:
- * (i) Mme Sandrine BISARO, née le 28 juin 1969 à Metz, France, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg;
- * (ii) Mme Christelle MATHIEU, née le 1 ^{er} mars 1978 à Virton, Belgique, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.
- Le mandat de Monsieur Patrick MOINET, administrateur de la Société, a été renouvelé avec effet immédiat et ce, jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2018

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Référence de publication: 2014165858/21.

(140188660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Tyler Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 131.630.

The amended Management Regulations with respect to the Fund Tyler Investment Fund have been filed with the Luxembourg Trade and Companies Register.

Le règlement de gestion modifié concernant le fonds Tyler Investment Fund a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Tyler Investment Management S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014165936/16.

(140188915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.



S.C. First Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 135.628.

«Dorénavant, Madame Valérie WESQUY, née à Mont-Saint-Martin (France) le 6 mars 1968, demeurant professionnellement 19 Boulevard Grande-duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, sera inscrite sous le nom de Madame Valérie RAVIZZA.»

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Référence de publication: 2014165861/12.

(140188964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

SaarLux Solutions S. à r. l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 5C, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 135.723.

Hiermit teile ich Ihnen mit, dass sich die Adresse für die folgenden Personen zum 01.01.2013 geändert hat.

Teilhaber für alle Anteile und Geschäftsführer:

Name: JACOBS, Vorname: Martin

Privatadresse:

16, Itzbachstrasse, D-66780 Rehlingen-Siersburg

Référence de publication: 2014165862/12.

(140188772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Sherwin-Williams Coatings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.054.500,00.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 148.412.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014165866/12.

(140189108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

SICA Fund S.A., SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 135.591.

Extrait des décisions prises par les administrateurs restants en date du 23 octobre 2014

Mr Jonathan LEPAGE, administrateur de sociétés, né le 27 août 1975 à Namur (Belgique), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de M. Pietro LONGO, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à l'échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SICA FUND S.A. SICAV-FIS

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014165902/18.

(140189069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.



Sherwin Williams Luxembourg Investment Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.500,00.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 164.589.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014165867/13.

(140189126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Sherwin-Williams Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.057.000,00.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 148.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014165868/12.

(140189103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Signode Lux Finco 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 186.369.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 16 juillet 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 août 2014.

Référence de publication: 2014165871/11.

(140188374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Shaftesbury Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.884.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 24 septembre 2014

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société tenue à Luxembourg en date du 24 septembre 2014 que:

- Monsieur Christophe FASBENDER a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet immédiat;
- Monsieur Michaël AZOULAY a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet immédiat;
- Madame Sylviane BOUYER, administrateur de sociétés, née à Viroflay (France) le 9 mai 1957, demeurant professionnellement à 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018, et,
- Monsieur Nicolas MOTTIN, administrateur de sociétés, né à Strasbourg (France) le 15 mai 1971, demeurant professionnellement à 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Les personnes suivantes forment l'ensemble du Conseil d'Administration de la société:

- Miles D'ARCY-IRVINE (Administrateur de catégorie A);



- David DAVIES (Administrateur de catégorie A);
- Philippe CAMUS (Administrateur de catégorie A);
- Laurel POLLEYS (Administrateur de catégorie A);
- Yves MIORCEC DE KERDANET (Administrateur de catégorie B);
- Bernd HAGGENMÜLLER (Administrateur de catégorie B);
- Sylviane BOUYER (Administrateur de catégorie B), et,
- Nicolas MOTTIN (Administrateur de catégorie B).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Shaftesbury Asset Management (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014165865/29.

(140188403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Whitehall French RE 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.391,34.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 138.807.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 17 avril 2014 a décidé d'accepter:

- la démission avec effet au 19 avril 2014 de Véronique Menard en qualité de gérant de la Société, ayant son adresse professionnelle au 133, Peterborough Court, Fleet Street, GB-EC4A 2BB Londres, Royaume-Unis.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 28 août 2014, a décidé d'accepter:

- la nomination avec effet au 18 août 2014 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Sam Agnew, ayant son adresse professionnelle au Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, Royaume-Uni Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société Marielle STIJGER Gérante

Octunic

Référence de publication: 2014165987/18.

(140188499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Simcoe Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 174.447.

EXTRAIT

En date du 26 juin 2014, l'associé unique de la société a pris la résolution suivante:

- La démission de Charlotte Lahaije-Hultman, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet au 26 juin 2014. Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Référence de publication: 2014165873/12.

(140189199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

SL-xIP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 33.857,23.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.266.

Par résolutions prises en date du 16 octobre 2014, les associés ont décidé d'accepter la démission de Henry Mlynarski, avec adresse au 2600, Kenilworth Avenue, 60091 Illinois, Etats-Unis de son mandat de gérant non-palamon, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Référence de publication: 2014165906/13.

(140188348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.



Sutron Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 148.821.

Résolution du conseil d'administration prise en date du 13 octobre 2014:

- Le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg vers le 20 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014165891/11.

(140189101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Sky II Asset B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 162.332.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 1 er octobre 2014

L'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Monsieur Ismaël Dian tant que le gérant de la Société avec l'effet immédiat et a décidé de diminuer le nombre de gérants de la Société de 3 à 2.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de:

- Madame Marie-Eve Nyssen, résidant professionnellement à 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, gérante;
- Madame Marta Kozinska, résidant professionnellement à 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, gérante.

Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Pour la Société Le mandataire

Référence de publication: 2014165881/17.

(140188847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Sky II GP A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 162.334.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 1 er octobre 2014

L'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Monsieur Ismaël Dian tant que le gérant de la Société avec l'effet immédiat et a décidé de diminuer le nombre de gérants de la Société de 3 à 2.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de:

- Madame Marie-Eve Nyssen, résidant professionnellement à 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, gérante;
- Madame Marta Kozinska, résidant professionnellement à 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, gérante.

Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Pour la Société Le mandataire

Référence de publication: 2014165882/17.

(140188846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Technew S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1353 Howald, 28, rue Père Conrad.

R.C.S. Luxembourg B 50.545.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014165939/9.

(140189241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.



Sky II GP B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe. R.C.S. Luxembourg B 162.335.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 1 er octobre 2014

L'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Monsieur Ismaël Dian tant que le gérant de la Société avec l'effet immédiat et a décidé de diminuer le nombre de gérants de la Société de 3 à 2.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de:

- Madame Marie-Eve Nyssen, résidant professionnellement à 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, gérante;
- Madame Marta Kozinska, résidant professionnellement à 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, gérante.

Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Pour la Société Le mandataire

Référence de publication: 2014165883/17.

(140188845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Summit Partners TLK-A, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite. R.C.S. Luxembourg B 138.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014165889/10.

(140188785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Special Solutions S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 152.107.

Extrait rectificatif du dépôt numéro L140168284 en date du 23 septembre 2014

Il apparaît que l'extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") de l'actionnaire unique de la Société en date du 19 Septembre 2014, publié sous le numéro de dépôt L140168284 en date du 23 septembre 2014, a été erroné.

En effet l'Assemblée a en date du 19 Septembre 2014 accepté la démission de Patrick Knöfler et de Urs Gähwiler en tant qu'administrateurs de catégorie A de la Société et non catégorie B comme stipulé dans l'extrait déposé le 23 septembre 2014. Il en est de même pour la nomination des nouveaux administrateurs Roger Gauch et Brigitte Arnold nommés en tant qu'administrateurs de catégorie A et non catégorie B.

L'extrait aurait dû être publié comme suit:

L'Assemblée accepte les démissions de Patrick Knöfler et Urs Gähwiler en tant qu'administrateurs de catégorie A de la Société avec effet au 19 Septembre 2014.

- L'Assemblée décide de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux administrateurs de catégorie A de la Société, avec effet au 19 Septembre 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018:
- Roger Gauch, né le 26 juillet 1966 à Thusis, Suisse, avec adresse professionnelle au Schützenstrasse 6, CH-8808 Pfäffikon;
- Brigitte Arnold, née le 17 novembre 1969 à Triengen/Schlierback, Luxembourg avec adresse professionnelle au Herrengasse 12, FL-9490 Vaduz.

A Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2014165885/27.

(140188321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.



Summit Partners TLK-B, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite. R.C.S. Luxembourg B 138.711.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014165890/10.

(140188588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Varmdo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.500,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer. R.C.S. Luxembourg B 97.944.

Extrait des résolutions de l'associé unique de Varmdo S.à r.l. prise au Luxembourg le 2 juillet 2014

Veuillez prendre connaissance que les parts sociales de Varmdo S.à r.l. se répartissent de la manière suivante:

- 250 parts sociales ordinaires;
- 100 parts sociales préférentielles de classe B;
- 100 parts sociales préférentielles de classe C;
- 100 parts sociales préférentielles de classe D;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Varmdo S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014165964/17.

(140189177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

SC Ord S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 184.186.

Résolution du conseil d'administration prise en date du 21 octobre 2014:

- Le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg vers le 20 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014165893/11.

(140189102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Stanley Primus, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 151.790.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 02 septembre 2013

- 1. M. Mark Tagliaferri, demeurant professionnellement au 35 Portman Square, Londres, W1H 6LR, Royaume Uni, a démissionné de sa fonction de gérant de catégorie A.
- 2. M. François Pfister, demeurant professionnellement au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg a démissionné de sa fonction de gérant de catégorie B.
- 3. M. Costas Constantinides, demeurant professionnellement au 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg a démissionné de sa fonction de gérant de catégorie B.
- 4. M. François Pfister, demeurant professionnellement au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg Luxembourg, a été nommé gérant de classe A avec effet immédiat pour une durée indéterminée.



- 5. M. Maxence Monot, demeurant professionnellement au 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommé gérant de classe B avec effet immédiat pour une durée indéterminée.
 - 6. Constatation du changement de nom de M. Russell Perchard en M. Russell Proffitt-Perchard.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- M. François Pfister, (gérant de classe A);
- M. Nic Bernard, (gérant de classe A);
- M. Russell Proffitt-Perchard, (gérant de classe B);
- M. Maxence Monot (gérant de classe B).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Référence de publication: 2014165887/27.

(140188674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Schawk Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.750,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 145.705.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014165894/11.

(140188504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

SCM Strategic Capital Management (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.012.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Référence de publication: 2014165895/10.

(140188472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

SDM International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 176.447.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014165897/10.

(140188776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Sezanne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 79.811.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2014.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2014165899/12.

(140188517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.



SEIF II Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 22.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 172.067.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Référence de publication: 2014165898/10.

(140189269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

SFD- Financière Immobilière Europe (F.I.E.) SCPA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 124.978.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014165900/10.

(140188690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Shuang Feng S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 55.423.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 23 octobre 2014 le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le Juge commissaire Thierry SCHILTZ en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme SHUANG FENG S.A avec siège social à L-8261 Mamer 83 rue de Dangé St Romain, de fait inconnue à cette adresse.

Le prédit jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme Anne Devin-Kessler *Le liquidateur*

Référence de publication: 2014165901/15.

(140187898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

SK Telecom Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.153.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Référence de publication: 2014165904/10.

(140188834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

"T2LC", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 95.011.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014165954/9.

(140189053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.



Shaftesbury GP 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg B 191.118.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of the month of October.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, having his professional residence in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Shaftesbury Asset Management (Luxembourg) S.A., a société anonyme having its registered office at 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 104884, represented by Mr Christophe Fasbender, private employee, professionally residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy given on the sixth day of October, 2014.

The proxy signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the articles of incorporation of a company which it forms and is hereby established as follows:

- **Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued a company (the "Company") in the form of a société á responsabilité limitée (private limited liability company), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the Act of 10 August 1915 concerning commercial companies as such Act has been or may be amended from time to time (hereafter the "Company Act"), as well as by these articles of incorporation (hereafter the "Articles of Incorporation").
- Art. 2. The object of the Company is to act as associé commandité (unlimited general partner) of Shaftesbury Real Estate Partners 1, a Luxembourg société en commandite spéciale. The Company may also, in its capacity as associé commandité (unlimited general partner) of Shaftesbury Real Estate Partners 1, carry out or be responsible of management functions (including, among others, investment management, marketing and distribution services), as well as administrative, secretarial and any other service authorized by applicable laws and regulations and may take any measures, as well as carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes or useful to implement any purpose of Shaftesbury Real Estate Partners 1.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company is named "Shaftesbury GP 1 S.à r.l.".
- Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within this municipality by simple decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the Company's shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles of Incorporation.



The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- **Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred and twenty-five (125) shares (the "Shares" and each a "Share") of one hundred Euro (EUR 100) each.
- **Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the general meeting of shareholders, in accordance with Article 14 of the Articles of Incorporation.
- Art. 8. Each Share is entitled to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.
- **Art. 9.** Towards the Company, the Shares are indivisible, only one owner being admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Company Act and may be examined by each shareholder who so requests.

Art. 10. The Shares are freely transferable among shareholders.

The Shares may not be transferred inter vivos to one or more non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Shares may not be transmitted by reason of death to one or more non-shareholders except with the approval of shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders.

In the case referred to in the foregoing paragraph, no consent shall be required where the Shares are transferred either to heirs compulsorily entitled to a portion of the estate or to the surviving spouse or to other legal heirs.

Heirs or beneficiaries of last will provisions or contractual instruments affecting the estate who have not been approved and who have not found a transferee fulfilling the requisite conditions may cause the Company to be prematurely dissolved, three months after giving formal notice, served on the managers by process-server and notified to the shareholders by registered mail.

However, during the said period of three months, the Shares of the deceased may be acquired either by the share-holders, subject to the requirements of the last sentence of Article 199 of the Company Act according to which the majority may in no case oblige any of the shareholders to increase his participation in the Company, or by a third party approved by them, or by the Company itself if it fulfils the conditions required for the acquisition by a company of its own shares.

The repurchase price of the Shares shall be calculated on the basis of the average balance sheet for the last three years and, if the Company has not been operating for three financial years, on the basis of the balance sheet of the last year or of the last two years.

If no profit has been distributed, or if no agreement is reached as to the application of the basis for repurchase referred to in the foregoing paragraph, the price shall, in the event of disagreement, be determined by the courts.

The exercise of the rights attached to the Shares of the deceased shall be suspended until the transfer of such rights is valid vis-à-vis the Company.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial instrument or by a private document.

Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

- **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.
- **Art. 12.** The Company is administered by at least one manager, designated by the shareholders. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s). The powers of each manager and the duration of his/her/its mandate are determined by the shareholders. Managers may be revoked at any time by decision of the shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

All powers not expressly reserved by the Company Act or the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

The board of managers may choose from among its members a chairman. The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of managers, but in his absence, the shareholders or managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The manager or the board of managers may from time to time appoint officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the manager or the board of managers. Officers need not to be managers or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise



stipulated in these Articles of Incorporation, shall have the powers and duties given to them by the manager or the board of managers.

Convening notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers, in writing or by e-mail or facsimile transmission or such other electronic means capable of evidencing such notice, at least twenty-four hours in advance of the hour set forth for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by e-mail, by facsimile transmission or such other electronic means capable of evidencing such consent of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at time and place prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy in writing or by e-mail or facsimile transmission or such other electronic means capable of evidencing such appointment.

The quorum of the board shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office. Decisions will be taken by majority of the votes of the managers present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman, as the case may be pro tempore, shall have a casting vote.

The minutes of the board meetings are signed by the chairman of the meeting.

Duly convened board meetings may be held by telephone or by video conference link and will be subject to the quorum and majority conditions set forth here above.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

Where the Company is managed by a board of managers, the Company will be bound by the signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two managers.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager, if there is only one manager or by the board of managers.

Art. 13. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a director, manager or associate, officer or employee of such other company or firm.

Any manager or officer of the Company who serves as a director, manager, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager or officer of the Company may have any personal interest in any transaction submitted for approval to the board of managers conflicting with that of the Company, such manager or officer shall make known to the board of managers the existence of such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. The term "personal interest" as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving such other company or entity as may from time to time be determined by the board of managers in its discretion.

The manager or the managers (as the case may be) do not assume, by reason of his/her/its/their position, any personal liability in relation to any commitment validly made by him/her/it/them in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer against expenses reasonably incurred by him/her/it in connection with any action, suit or proceeding to which he/she/it may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the Company's request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and from which he/she/it is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she/it shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or willful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he/she/it may be entitled.

Art. 14. Each shareholder may take part in collective decisions or general meetings of shareholders irrespective of the number of Shares held by it. Each shareholder has voting rights commensurate with its shareholding. Collective decisions of shareholders or resolutions of shareholders' meetings are validly taken only insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the Shares, unless otherwise provided for by law or these Articles of Incorporation.

If the Company has only one shareholder, this sole shareholder exercises all the powers of the general meeting. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Resolutions to alter the Articles of Incorporation may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Shares, subject further to the provisions of the Company Act.



The Company shall limit the number of its shareholders to a maximum of twenty-five so that any decision of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

- Art. 15. The financial year starts on 1 st January of each year and ends on 31 st December of the same year.
- **Art. 16.** At the end of each financial year, the accounts of the Company are established by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers.

Each shareholder may inspect such accounts at the registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and other expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the shares capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

- **Art. 18.** Interim dividends may be distributed in accordance with and in the form and under the conditions set forth by the Company Act.
- **Art. 19.** At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- **Art. 20.** Reference is made to provisions of the Company Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Incorporation.

Transitory provision

The first financial year will begin on the day of the incorporation of the Company and end on 31 December 2014.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid up all the one hundred and twenty-five (125) Shares issued by the Company as follows:

Shareholder	Subscribed	Number
	Capital	of Shares
Shaftesbury Asset Management (Luxembourg) S.A	EUR 12,500	125
TOTAL	EUR 12,500	125

All the Shares so subscribed have been paid up in cash so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is now at the disposal of the Company, proof of such subscriptions have been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euros (1,000.-EUR).

Extraordinary General Meeting

The shareholders, represented as aforesaid, has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited duration:

Name	Address	Title	Date of birth	City and country of birth
Philippe CAMUS	84, chemin de Ruth, CH-1223 Cologny (Switzerland)	Director of companies	8 th September 1958	Choisy-Le-Roi (France)
Johanna RIETVELD	45, Huub van den 21 Brulestraat, NL-3065PG Rotterdam (Netherlands)	Director of companies	10 th April 1953	Rotterdam (Netherlands)
Nicolas MOTTIN	23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)	Director of companies	15 th May 1971	Strasbourg (France)
Sylviane BOUYER	23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)	Director of companies	9 th May 1957	Viroflay (France)



2. The registered office of the Company is set at 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg. Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, said person appearing signed together with us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le huit octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Shaftesbury Asset Management (Luxembourg) S.A., une société anonyme ayant son siège social au 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104884, représentée par M. Christophe Fasbender, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg,

En vertu d'une procuration sous seing privée datée du 6 octobre 2014, laquelle, signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée à ce document pour être soumise à l'enregistrement.

La partie comparante, ès qualités, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société qu'elle forme constituée comme suit:

- **Art. 1** er. Il est établi par la présente, entre les souscripteurs et tous ceux qui pourraient devenir porteurs de parts sociales émises par la suite, une société (ci-après la «Société») sous la forme d'une société à responsabilité limitée, laquelle sera régie par les lois y relatives, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que cette loi a été ou pourrait être modifiée de temps à autre (ci-après, la «Loi sur les Sociétés»), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les «Statuts»).
- Art. 2. L'objet social de la Société est d'agir en tant qu'associé commandité de Shaftesbury Real Estate Partners 1, une société luxembourgeoise enregistrée comme société en commandite spéciale. La Société peut également, en sa qualité d'associé commandité de Shaftesbury Real Estate Partners 1, exercer ou être responsable de fonctions de gestion (y compris, entre autres, des services de gestion d'investissement, de commercialisation et de distribution), ainsi que des services administratifs, de secrétariat et tout autre service autorisé par les lois et règlements applicables, et prendre toute mesure ainsi que réaliser toute opération qui lui semble utile à la réalisation et au développement de son objet social ou à la mise en oeuvre de tout objet de Shaftesbury Real Estate Partners 1.

La Société peut utiliser ses fonds pour établir, gérer, développer et disposer de ses avoirs tels qu'ils pourront être composés de temps à autre, pour acquérir, investir dans et disposer de tout type de propriété, tangible et intangible, mobilière et immobilière et notamment, mais sans se limiter à, son portefeuille de titres de quelque origine que ce soit, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir par voie d'investissement, de souscription, de prise ferme ou d'options, des titres et tout droit de propriété intellectuelle, pour les réaliser par vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut recevoir ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par offre publique. Elle peut émettre, par voie de placement privé uniquement, des titres obligataires, obligations et autres instruments de dettes et tout autre type de titres de créance et/ou de participation sous forme nominative et sous réserve des restrictions de transfert. La Société peut prêter des fonds, y compris le produit de tout emprunt et/ou toute émission de titres de dette au bénéfice de ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut donner des garanties et octroyer des sûretés en faveur de tiers afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles la Société a une participation ou un intérêt direct ou indirect et à des sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut prêter assistance à ces sociétés, y compris et ce, de manière non limitative, prêter assistance dans la gestion et le développement de ces sociétés et de leur portefeuille, prêter une assistance financière et octroyer des prêts, des avances ou des garanties. Elle pourra gager, transférer, grever ou créer d'une autre manière une sûreté sur tout ou partie de ses actifs.

La Société pourra entreprendre toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, personnelles et immobilières qui sont directement ou indirectement liées à son objet social ou qui favoriseraient son développement.

- Art. 3. La Société est constituée pour une période illimitée.
- Art. 4. La Société a la dénomination «Shaftesbury GP 1 S.à r.l.».
- Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.



L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de cette commune par simple décision du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société délibérant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents EUR (EUR 12.500.-) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales (les «Parts Sociales» et chacune, une «Part Sociale») de cent Euros (EUR 100) chacune.
- **Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 14 des Statuts.
- **Art. 8.** Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.
- **Art. 9.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par Part Sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Un registre des associés sera tenu au siège de la Société conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés et peut être consulté par tout associé qui le demande.

Art. 10. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.

Les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à un ou plusieurs non-associé(s) qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à un ou plusieurs non-associé(s) que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts des droits appartenant aux associés survivants.

Dans le cas mentionné au paragraphe précédent, aucun consentement n'est requis lorsque les Parts Sociales sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant ou aux autres héritiers légaux.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé de cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la Société, trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé.

Toutefois, pendant ledit délai de trois mois, les Parts Sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, sous réserve de la prescription de la dernière phrase de l'article 199 de la Loi sur les Sociétés selon laquelle la majorité des associés ne peut en aucun cas obliger l'un d'entre eux à augmenter sa participation dans la Société, soit par un tiers agréé par eux, soit par la Société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des Parts Sociales de la Société se calcule sur la base du bilan moyen des trois derniers exercices et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan du dernier exercice et de ceux des deux derniers exercices.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux Parts Sociales de la Société du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la Société.

Les cessions de Parts Sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés.

Les cessions de Parts Sociales ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été notifiées à la Société ou acceptées par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

- Art. 11. La Société ne sera pas dissoute en raison de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés.
- **Art. 12.** La Société est gérée par au moins un gérant, qui est désigné par les associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doi(ven)t pas nécessairement être associé(s). Les pouvoirs de chaque gérant et la durée de leur mandat sont déterminés par les associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment par décision des associés. Le(s) gérant(s) est/sont révocables ad nutum.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi sur les Sociétés ou les présents Statuts relèveront de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura le pouvoir d'accomplir et d'approuver l'ensemble des actes et opérations compatibles avec l'objet de la Société.

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président, ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et toutes les réunions du conseil de gérance mais, en son absence, les associés ou les gérants pourront nommer un autre gérant en tant que président pro tempore par vote à la majorité des présents à cette assemblée ou réunion.

Le gérant ou le conseil de gérance peut de temps en temps nommer des fondés de pouvoirs qu'il considère nécessaires au fonctionnement et à la gestion de la Société. Une telle nomination peut être révoquée à tout moment par le gérant



ou le conseil de gérance. Les fondés de pouvoirs ne doivent pas nécessairement être des gérants ou des associés de la Société. Les fondés de pouvoirs nommés, sauf stipulation contraire des présents Statuts, auront les pouvoirs et les obligations qui leur seront donnés par le gérant ou le conseil de gérance.

L'avis de convocation à toute réunion du conseil de gérance devra être transmis à tous les gérants, par écrit ou par courrier électronique ou par télécopie ou tout autre moyen électronique pouvant prouver l'existence de cet avis, au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de ces circonstances devra être indiquée dans l'avis de convocation de la réunion. Les gérants peuvent renoncer à recevoir cet avis de convocation en donnant leur consentement par écrit ou par courrier électronique, par télécopie ou tout autre moyen électronique pouvant prouver le consentement de chaque gérant. Un avis de convocation séparé n'est pas requis pour toute réunion tenue à l'heure et l'endroit indiqués dans un échéancier adopté préalablement par résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant un autre gérant comme mandataire par écrit ou par courrier électronique ou télécopie ou tout autre moyen électronique pouvant prouver cette désignation.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer valablement que si la majorité des membres sont présents ou représentés. Les décisions seront prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à la réunion. Dans l'hypothèse où lors d'une réunion, le nombre des votes pour et contre une résolution est égal, le président, le cas échéant pro tempore, aura un vote prépondérant.

Les procès-verbaux des réunions du conseil sont signés par le président de la réunion.

Les réunions du conseil de gérance dûment convoquées peuvent être tenues par téléphone ou par visioconférence et seront soumises aux conditions de quorum et de majorité définies ci-dessus.

Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen similaire de communication. L'ensemble formera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution.

Les résolutions des gérants, y compris les résolutions circulaires, peuvent être certifiées comme faisant foi ou un extrait de celles-ci peut être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, la Société est engagée par la signature du gérant unique en cas de gérant unique et, dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui ces pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique, s'il n'y a qu'un seul gérant, ou par le conseil de gérance.

Art. 13. Aucun contrat conclu ou aucune transaction conclue entre la Société et toute autre société ou entreprise ne pourra être vicié(e) ou invalidé(e) par le fait qu'un ou que plusieurs gérants ou fondés de pouvoir de la Société aurai(en) t un intérêt quelconque dans cette autre société ou entreprise ou en serai(en)t administrateur(s), gérant(s) ou associé (s), fondé(s) de pouvoir ou employé(s).

Tout gérant ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, gérant, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou est autrement en relation d'affaires ne sera pas, en raison de cette affiliation avec cette autre société ou entreprise, privé du droit de délibérer et de voter ou d'agir en ce qui concerne les matières en rapport avec ce contrat ou ces autres affaires.

Au cas où un gérant ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération soumise à l'approbation du conseil de gérance, contraire à celui de la Société, ce gérant ou fondé de pouvoir devra en informer le conseil de gérance et ne délibérera pas ou ne prendra pas part au vote concernant cette opération; rapport devra être fait au sujet de cette opération à la prochaine assemblée des associés. Le terme «intérêt personnel» tel qu'utilisé dans la phrase précédente n'inclut pas les relations ou intérêts existant en lien avec une affaire, position ou opération impliquant toute autre société ou entité définie de temps en temps par le conseil de gérance à sa discrétion.

Le gérant ou les gérants (le cas échéant) n'assume(nt), en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle en rapport avec un engagement qu'il(s) a/ont valablement pris au nom de la Société.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir pour les dépenses raisonnablement engagées par lui dans le cadre de toute action, poursuite ou procédure à laquelle il serait partie en raison de son mandat présent ou passé de gérant ou de fondé de pouvoir de la Société, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et dont il n'aurait pas le droit d'être indemnisé, sauf concernant les affaires où il serait finalement condamné dans le cadre de cette action, poursuite ou procédure pour négligence grave ou faute intentionnelle; en cas de règlement, une indemnité ne sera accordée que pour les affaires couvertes par le règlement quant auquel la Société est informée par son conseiller juridique que la personne devant être indemnisée n'a pas manqué à ses obligations. Le droit à indemnisation ci-avant n'exclut pas d'autres droits dont il peut bénéficier.

Art. 14. Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives ou aux assemblées générales des associés, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque associé a les droits de vote qui correspondent au nombre de Parts Sociales qu'il détient. Les décisions collectives ou résolutions des assemblées des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié des Parts sociales, sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts.



Si la Société compte un seul associé, l'associé unique exercera tous les pouvoirs de l'assemblée générale. Les décisions de l'associé unique seront constatées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Les décisions portant sur la modification des Statuts ne peuvent être adoptées qu'à la majorité des associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales et sous réserve des dispositions de la Loi sur les Sociétés.

La Société limitera le nombre de ses associés à un maximum de vingt-cinq, de sorte que toute décision des associés puisse être prise par résolution circulaire, dont le texte devra être envoyé à tous les associés par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre ou par télécopie.

- Art. 15. L'exercice social commence le 1 er janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.
- **Art. 16.** À la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

Tout associé peut consulter ces comptes au siège social.

Art. 17. Le bénéfice brut de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et autres dépenses, représente le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) affecté à la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société.

- **Art. 18.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués conformément aux et selon les modalités et les conditions prescrites par la Loi sur les Sociétés.
- Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par les associés qui détermineront leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.
- **Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas spécifiquement réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi sur les Sociétés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera au jour de la constitution de la Société et terminera le 31 décembre 2014.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ayant été arrêtés par la comparante, la comparante a souscrit et a libéré entièrement toutes les cent vingt-cinq (125) Parts Sociales émises par la Société comme suit:

Souscripteurs	Capital	Nombre
	souscrit	de Parts
Shaftesbury Asset Management (Luxembourg) S.A	EUR 12,500	125
TOTAL	EUR 12,500	125

Toutes les Parts Sociales ainsi souscrites ont été libérées par un versement en numéraires de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, la preuve de ces souscriptions a été donnée au notaire soussigné.

Frais

Les dépenses, coûts, rémunérations ou frais, de quelque forme que ce soit, qui résultent de la constitution de la Société seront supportés par la Société et sont estimés à environ mille euros (1.000.-EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Aussitôt les associés, représentés comme dit ci-avant, ont pris immédiatement les résolutions suivantes:

Nom	Adresse	Titre	Date de naissance	Ville et pays de naissance
Philippe CAMUS	84, chemin de Ruth, CH-1223, Cologny (Suisse)	Administrateur	8 septembre 1958	Choisy-Le-Roi (France)
Johanna RIETVELD	45, Huub van den Brulestraat, NL-3065PG Rotterdam (Pays-Bas)	Administrateur	10 avril 1953	Rotterdam (Pays-Bas)
Nicolas MOTTIN	23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	Administrateur	15 mai 1971	Strasbourg (France)
Sylviane BOUYER	23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	Administrateur	9 mai 1957	Viroflay (France)



2. Le siège social de la Société est situé au 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, elle a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: C. Fasbender G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 octobre 2014. Relation: LAC/2014/47328. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Référence de publication: 2014163524/458.

(140185889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Bell Campus Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 2.624.980,00.

Siège social: L-2370 HOWALD, 1, rue Peternelchen. R.C.S. Luxembourg B 189.976.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-ninth day of September.

Before the undersigned, Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

IGIS Global Private Placement Real Estate Fund No. 37-1, a real estate fund established and existing in the form of a trust under the laws of the Republic of Korea, registered with the Financial Supervisory Service of Korea under number 0012421C033, acting through its trustee, NongHyup Bank, a company incorporated and existing under the laws of the Republic of Korea, with registered office at 120 Tongyil-ro, Chung-gu, Seoul, Korea, with registration number 110111-4809385,

here represented by Mr Serge BERNARD, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of an "ad hoc" proxy under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Bell Campus Holdco S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, rue Peternelchen, L-2370 Howald, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 189.976, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Jean-Paul MEYERS, notary public residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, dated 27 August 2014, whose articles of incorporation (the "Articles") were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2458 (page 117954) on 12 September 2014 (the "Company"). The Articles have not been amended since.

The appearing party, representing the whole corporate capital, requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which the sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of two million six hundred thousand Canadian Dollars (CAD 2,600,000.-), so as to bring it from its current amount of twenty-four thousand nine hundred and eighty Canadian Dollars (CAD 24,980.-) to two million six hundred twenty-four thousand nine hundred and eighty Canadian Dollars (CAD 2,624,980.-), by creating and issuing two million six hundred thousand (2,600,000) new shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each (the "New Shares"), each of such New Shares having the rights and obligations set forth in the Articles.

The New Shares are subscribed and fully paid up by IGIS Global Private Placement Real Estate Fund No. 37-1, prenamed, the sole shareholder of the Company.

Such New Shares are paid up by a contribution in cash of an amount of two million six hundred thousand Canadian Dollars (CAD 2,600,000.-), which is entirely allocated to the share capital of the Company.



Proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder decides to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above decision, which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at two million six hundred twenty-four thousand nine hundred and eighty Canadian Dollars (CAD 2,624,980.-), represented by two million six hundred twenty-four thousand nine hundred and eighty (2,624,980) shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each."

Third resolution

The sole shareholder decides to accept the resignation of Mr. Eric LUX as class A manager of the Company, with effect from the date hereof, and to grant him a provisional discharge for his mandate as manager of the Company up to this date, and undertakes to renew such discharge at the annual general meeting of shareholders that will review and approve the next annual accounts of the Company.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to appoint Mr. Alain PEIGNEUX, professionally residing at 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, born on 27 February 1968 in Huy, Belgium, as class B manager of the Company for an undetermined duration with effect from the date hereof.

Fifth resolution

The sole shareholder resolves that it be noted that, following the resignation and appointment referred to above, the board of managers of the Company is composed as follows, and resolves that the managers be qualified as follows:

- Mr. Kyu Sung LEE, class A manager;
- Mr. Minjae SHEEN, class A manager;
- Mr. Alain PEIGNEUX, class B manager; and
- Ms. Muriel SAM, class B manager.

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand five hundred euros.

Whereof, the present deed is drawn up in Rambrouch, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour de septembre.

Par-devant le soussigné Maître Jean-Paul MEYERS, notaire résidant à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARL

IGIS Global Private Placement Real Estate Fund No. 37-1, un fonds immobilier établi et existant sous forme de fiducie sous les lois de la République de Corée, immatriculée auprès du Service de Surveillance Financière de Corée sous le numéro 0012421C033, agissant par son fiduciaire, NongHyup Bank, une société créée et existant sous les lois de la République de Corée, ayant son siège social au 120 Tongyil-ro, Chung-gu, Seoul, Corée, enregistrée sous le numéro 110111-4809385,

ici représentée par Monsieur Serge BERNARD, juriste, demeurant à à Luxembourg, en vertu d'une procuration «ad hoc» délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "Bell Campus Holdco S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, rue Peternelchen, L-2370 Howald, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189.976, constituée par un acte notarié de Maître Jean-Paul MEYERS, notaire résidant à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 27 août 2014 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") numéro 2458 (page 117954) du 12 septembre 2014 (la "Société"). Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis.



La partie comparante, représentant l'ensemble du capital social, requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes prises conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, selon lesquelles l'associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de deux millions six cent mille dollars canadiens (CAD 2.600.000,-), afin de le porter de son montant actuel de vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt dollars canadiens (CAD 24.980,-) à deux millions six cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt dollars canadiens (CAD 2.624.980,-), par la création et l'émission de deux millions six cent mille (2.600.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar canadien (1,-CAD) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales ayant les droits et obligations décrits dans les Statuts.

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites et entièrement libérées par IGIS Global Private Placement Real Estate Fund No. 37-1, précité, le seul associé de la Société.

Les Nouvelles Parts Sociales ont été payées par voie d'apport en numéraire d'un montant total de deux millions six cent mille dollars canadiens (CAD 2.600.000,-), qui est entièrement alloué au capital social de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de cette contribution a été présentée au notaire soussigné.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter la décision précédente, qui se lira désormais comme suit:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à deux millions six cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt dollars canadiens (CAD 2.624.980,-), représenté par deux millions six cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt (2.624.980) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune."

Troisième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de M. Eric LUX en tant que gérant de catégorie A de la Société, avec effet à la date des présentes, et de lui accorder une décharge provisoire concernant son mandat de gérant de la Société jusqu'à cette date, et s'engage à renouveler cette décharge lors de l'assemblée générale des associés qui reverra et approuvera les prochains comptes annuels de la Société.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de nommer M. Alain PEIGNEUX, ayant son adresse professionnelle à 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, GrandPage Duché de Luxembourg, né le 27 février 1968 à Huy, Belgique, gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée avec effet à la date des présentes.

Cinquième résolution

L'associé unique décide qu'il soit pris acte que, suite à la démission et à la nomination évoquées ci-dessus, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit, et que les gérants sont désignés comme suit:

- M. Kyu Sung LEE, gérant de catégorie A;
- M. Minjae SHEEN, gérant de catégorie A;
- M. Alain PEIGNEUX, gérant de catégorie B; et
- Mme Muriel SAM, gérant de catégorie B.

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ trois mille cinq cents euros.

Fait et passé à Rambrouch, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Bernard, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 01 octobre 2014. Relation: RED/2014/2150. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.



Jean-Paul MEYERS.

Rambrouch, le 13 octobre 2014.

Référence de publication: 2014163755/148.

(140186962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

e-conomic international MidCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 178.313.

In the year two thousand and fourteen on the second day of September,

before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of economic international MidCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of seventy five million three hundred and nineteen thousand nine hundred and nine Danish Krone (DKK 75,319,909.-), with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L - 2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 20 June 2013, published in the Mémorial C, Receuil des Sociétés et Associations number 1983 of 16 August 2013 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178313 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary, of 30 June 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is declared open at 6.10. p.m. by Maître Stéphanie Weydert, LL.M., with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appointed, Ms Betty Kizimalé-Grant, with professional address in Luxembourg, as secretary.

The meeting elected Maître Philippe Harles, with professional address in Luxembourg, as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman called upon the notary to record that:

(i) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

To increase the issued capital of the Company by an amount of eleven million four hundred and two thousand two hundred and fifty four Danish Krone (DKK 11,402,254) so as to raise it from its present amount of seventy five million three hundred and nineteen thousand nine hundred and nine Danish Krone (DKK 75,319,909.-) to eighty six million seven hundred and twenty two one hundred and sixty three Danish Krone (DKK 86,722,163.-) through a contribution in cash.

To issue eleven million two hundred and seventy five thousand two hundred and ninety (11,275,590) new class A preference shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) per share, seventy six thousand (76,000) new class A ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) per share, six thousand three hundred and thirty three (6,333) new class B ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) per share, six thousand three hundred and thirty three (6,333) new class D ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) per share, six thousand three hundred and thirty three (6,333) new class E ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) per share, six thousand three hundred and thirty three (6,333) new class F ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) per share, six thousand three hundred and thirty three (6,333) new class G ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) per share, six thousand three hundred and thirty three (6,333) new class G ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) per share, six thousand three hundred and thirty three (6,333) new class I ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) per share, six thousand three hundred and thirty three (6,333) new class I ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) per share, all having the same rights and privileges as the existing shares.

- 1 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of one hundred and two million six hundred and twenty thousand two hundred and ninety five Danish Krone (DKK 102,620,295) and to accept full payment in cash for these new shares and to allot the said new shares to the subscribers.
- 2 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.
 - 3 Miscellaneous.
- (ii) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- (iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.
 - (iv) All Shareholders have either been duly convened or are represented at this meeting.
 - (v) The present meeting is consequently properly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.



Then the general meeting, after deliberation, resolved unanimously that:

First resolution

The general meeting of the shareholders resolved to increase the issued capital of the Company by an amount of eleven million four hundred and two thousand two hundred and fifty four Danish Krone (DKK 11,402,254) so as to raise it from its present amount of seventy five million three hundred and nineteen thousand nine hundred and nine Danish Krone (DKK 75,319,909.-) to eighty six million seven hundred and twenty two one hundred and sixty three Danish Krone (DKK 86,722,163.-) through a contribution in cash.

Second resolution

The general meeting of the shareholders resolved to issue eleven million two hundred and seventy five thousand two hundred and ninety (11,275,590) new class A preference shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) per share, seventy six thousand (76,000) new class A ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) per share, six thousand three hundred and thirty three (6,333) new class B ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) per share, six thousand three hundred and thirty three (6,333) new class C ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) per share, six thousand three hundred and thirty three (6,333) new class E ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) per share, six thousand three hundred and thirty three (6,333) new class F ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) per share, six thousand three hundred and thirty three (6,333) new class F ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) per share, six thousand three hundred and thirty three (6,333) new class H ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) per share, six thousand three hundred and thirty three (6,333) new class H ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) per share, six thousand three hundred and thirty three (6,333) new class I ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) per share, six thousand three hundred and thirty three (6,333) new class I ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) per share, all having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

- e-conomic international TopCo S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178 292 (the "Subscriber 1"),

represented by Maître Stéphanie Weydert, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 27 August 2014, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration..

- TFCE Invest ApS, a company governed by the laws of Denmark, with registered office at Fredens Allé 10, Dalum, 5250 Odense SV, Denmark (the "Subscriber 2"),

represented by Maître Stéphanie Weydert, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 27 August 2014, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration.

- Kim Sneum Madsen, residing at Smallegade 30E. 3. TV., 2000 Frederiksberg, Denmark (the "Subscriber 3"), represented by Maître Stéphanie Weydert, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 27 August 2014, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration.

- Karen Slatford, residing at The Dene, Milley Road, Waltham St Lawrence, Berkshire, RG10 0JT (the "Subscriber 4"), represented by Maître Stéphanie Weydert, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 27 August 2014, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration.

- TFR Holding ApS, a company governed by the laws of Denmark, with registered office at Fredens Allé 10, Dalum, 5250 Odense SV, Denmark (the "Subscriber 5"),

represented by Maître Stéphanie Weydert, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 27 August 2014, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration.

- rfi Invest ApS, a company governed by the laws of Denmark, with registered office at Skodsborgvej 126, 2840 Holte, Denmark (the "Subscriber 6"),

represented by Maître Stéphanie Weydert, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 27 August 2014, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration.

- Domo ApS, a company governed by the laws of Denmark, with registered office at Dyrehavegaardsvej 27, 2800 Kgs Lyngby (the "Subscriber 7"), represented by Maître Stéphanie Weydert, prenamed,



by virtue of a proxy under private seal given on 27 August 2014, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities; and

- Farlax MIP Vehicle K/S, a company governed by the laws of Denmark, with registered office at Amerika Plads 37, 2100 København Ø, Denmark (the "Subscriber 8"),

represented by Maître Stéphanie Weydert, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 1 September 2014, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Subscriber 1 declared to subscribe for:

- Ten million eight hundred and eighty one thousand eight hundred and ninety nine (10,881,899) new class A preference shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of ninety seven million nine hundred and thirty seven thousand one hundred Danish Krone (DKK 97,937,100.-),
- Seventy three thousand three hundred and forty five (73,345) new class A ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of six hundred and sixty thousand one hundred and five Danish Krone (DKK 660,105.-),
- Six thousand one hundred and twelve (6,112) new class B ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of fifty five thousand and eight Danish Krone (DKK 55,008),
- Six thousand one hundred and twelve (6,112) new class C ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of fifty five thousand and eight Danish Krone (DKK 55,008),
- Six thousand one hundred and twelve (6,112) new class D ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of fifty five thousand and eight Danish Krone (DKK 55,008),
- Six thousand one hundred and twelve (6,112) new class E ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of fifty five thousand and eight Danish Krone (DKK 55,008),
- Six thousand one hundred and twelve (6,112) new class F ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of fifty five thousand and eight Danish Krone (DKK 55,008),
- Six thousand one hundred and twelve (6,112) new class G ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of fifty five thousand and eight Danish Krone (DKK 55,008),
- Six thousand one hundred and twelve (6,112) new class H ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of fifty five thousand and eight Danish Krone (DKK 55,008) and
- Six thousand one hundred and twelve (6,112) new class I ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of fifty five thousand and eight Danish Krone (DKK 55,008),

and to fully pay in cash for these shares.

Subscriber 2 declared to subscribe for:

- Three hundred and sixty one thousand six hundred and ninety five (361,695) new class A preference shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of three million two hundred and fifty five thousand two hundred and fifty five Danish Krone (DKK 3,255,255.-),
- Two thousand four hundred and forty (2,440) new class A ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of twenty one thousand nine hundred and sixty Danish Krone (DKK 21,960.-),
- Two hundred and three (203) new class B ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of one thousand eight hundred and twenty seven Danish Krone (DKK 1,827.-),
- Two hundred and three (203) new class C ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of one thousand eight hundred and twenty seven Danish Krone (DKK 1,827.-),
- Two hundred and three (203) new class D ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of one thousand eight hundred and twenty seven Danish Krone (DKK 1,827.-),
- Two hundred and three (203) new class E ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of one thousand eight hundred and twenty seven Danish Krone (DKK 1,827.-),
- Two hundred and three (203) new class F ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of one thousand eight hundred and twenty seven Danish Krone (DKK 1,827.-),
- Two hundred and three (203) new class G ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of one thousand eight hundred and twenty seven Danish Krone (DKK 1,827.-),
- Two hundred and three (203) new class H ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of one thousand eight hundred and twenty seven Danish Krone (DKK 1,827.-) and
- Two hundred and three (203) new class I ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of one thousand eight hundred and twenty seven Danish Krone (DKK 1,827.-),

and to fully pay in cash for these shares.

Subscriber 3 declared to subscribe for:



- Seventeen thousand two hundred and five (17,205) new class A preference shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of one hundred and fifty four thousand eight hundred and forty five Danish Krone (DKK 154,845)
- One hundred and thirteen (113) new class A ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of one thousand and seventeen Danish Krone (DKK 1,017),
- Ten (10) new class B ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of ninety Danish Krone (DKK 90),
- Ten (10) new class C ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of ninety Danish Krone (DKK 90),
- Ten (10) new class D ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of ninety Danish Krone (DKK 90),
- Ten (10) new class E ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of ninety Danish Krone (DKK 90),
- Ten (10) new class F ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of ninety Danish Krone (DKK 90),
- Ten (10) new class G ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of ninety Danish Krone (DKK 90),
- Ten (10) new class H ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of ninety Danish Krone (DKK 90) and
- Ten (10) new class I ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of ninety Danish Krone (DKK 90),

and to fully pay in cash for these shares.

Subscriber 4 declared to subscribe for:

- Eight hundred and seven (807) new class A preference shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of seven thousand two hundred and sixty three Danish Krone (DKK 7,263.-),
- Nine (9) new class A ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of eighty one Danish Krone (DKK 81.-),

and to fully pay in cash for these shares.

Subscriber 5 declared to subscribe for:

- Six thousand three hundred and eighty seven (6,387) new class A preference shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of fifty seven thousand four hundred and eighty three Danish Krone (DKK 57,483.-)
- Forty (40) new class A ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of three hundred and sixty Danish Krone (DKK 360),
- Four (4) new class B ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of thirty six Danish Krone (DKK 36),
- Four (4) new class C ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of thirty six Danish Krone (DKK 36),
- Four (4) new class D ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of thirty six Danish Krone (DKK 36),
- Four (4) new class E ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of thirty six Danish Krone (DKK 36),
- Four (4) new class F ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of thirty six Danish Krone (DKK 36),
- Four (4) new class G ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of thirty six Danish Krone (DKK 36),
- Four (4) new class H ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of thirty six Danish Krone (DKK 36) and
- Four (4) new class I ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of thirty six Danish Krone (DKK 36),

and to fully pay in cash for these shares.

Subscriber 6 declared to subscribe for:

- Five hundred and thirty eight (538) new class A preference shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of four thousand eight hundred and forty two Danish Krone (DKK 4,842.-) and
- Six (6) new class A ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of fifty four Danish Krone (DKK 54.-), and to fully pay in cash for these shares.

Subscriber 7 declared to subscribe for:



- Five thousand three hundred and seventy either (5,378) new class A preference shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of forty eight thousand four hundred and two Danish Krone (DKK 48,402.-)
- Thirty six (36) new class A ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of three hundred and twenty four Danish Krone (DKK 324),
- Three (3) new class B ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of twenty seven Danish Krone (DKK 27.-),
- Three (3) new class C ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of twenty seven Danish Krone (DKK 27.-),
- Three (3) new class D ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of twenty seven Danish Krone (DKK 27.-),
- Three (3) new class E ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of twenty seven Danish Krone (DKK 27.-),
- Three (3) new class F ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of twenty seven Danish Krone (DKK 27.-),
- Three (3) new class G ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of twenty seven Danish Krone (DKK 27.-),
- Three (3) new class H ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of twenty seven Danish Krone (DKK 27.-) and
- Three (3) new class I ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of twenty seven Danish Krone (DKK 27.-),

and to fully pay in cash for these shares.

Subscriber 8 declared to subscribe for:

- One thousand six hundred and eighty one (1,681) new class A preference shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of fifteen thousand one hundred and twenty nine Danish Krone (DKK 15,129.-)
- Eleven (11) new class A ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of nine Danish Krone (DKK 99.-),
- One (1) new class B ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of nine Danish Krone (DKK 9.-),
- One (1) new class C ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of nine Danish Krone (DKK 9.-),
- One (1) new class D ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of nine Danish Krone (DKK 9.-),
- One (1) new class E ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of nine Danish Krone (DKK 9.-),
- One (1) new class F ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of nine Danish Krone (DKK 9.-),
- One (1) new class G ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of nine Danish Krone (DKK 9.-),
- One (1) new class H ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of nine Danish Krone (DKK 9.-) and
- One (1) new class I ordinary shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, together with a share premium of nine Danish Krone (DKK 9.-),

and to fully pay in cash for these shares.

The aggregate amount of one hundred and fourteen million twenty-two thousand five hundred and forty-nine Danish Krone (DKK 114,022,549.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The general meeting of the shareholders resolved to accept said subscriptions and payments and to allot the new shares according to the above mentioned subscriptions.

Fourth resolution

The general meeting of the shareholders resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:



- "Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at eighty six million seven hundred and twenty two thousand one hundred and sixty three Danish Krone (DKK 86,722,163.-) which is divided into:
- Eighty five million seven hundred and twelve thousand three hundred and eighty seven (85,712,387) class A preference shares (the "Class A Preference Shares") with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Six hundred and five thousand nine hundred and twenty eight (605,928) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares") with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Fifty thousand four hundred and eighty one (50,481) class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares") with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Fifty thousand four hundred and eighty one (50,481) class C ordinary shares (the "Class C Ordinary Shares") with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Fifty thousand four hundred and eighty one (50,481) class D ordinary shares (the "Class D Ordinary Shares") with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Fifty thousand four hundred and eighty one (50,481) class E ordinary shares (the "Class E Ordinary Shares") with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Fifty thousand four hundred and eighty one (50,481) class F ordinary shares (the "Class F Ordinary Shares") with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Fifty thousand four hundred and eighty one (50,481) class G ordinary shares (the "Class G Ordinary Shares") with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Fifty thousand four hundred and eighty one (50,481) class H ordinary shares (the "Class H Ordinary Shares") with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Fifty thousand four hundred and eighty one (50,481) class I ordinary shares (the "Class I Ordinary Shares") with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, all subscribed and fully paid up."

The meeting is closed at 6.40. p.m..

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at five thousand two hundred euros (EUR 5.200,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surnames, first names, civil status and residences, such persons signed, together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le deuxième jour du mois de septembre,

par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de e-conomic international MidCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de soixante-quinze millions trois cent dixneuf mille neuf cent neuf couronnes danoises (DKK 75.319.909,-), ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L - 2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 20 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1983 du 16 août 2013 immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 178313 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 30 juin 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 18.10 heures sous la présidence de Maître Stéphanie Weydert, LL.M., domiciliée professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Madame Betty Kizimalé-Grant, domicilié professionnellement à Luxembourg. L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Philippe Harles, domicilié professionnellement à Luxembourg. Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital émis de la Société à concurrence de onze millions quatre cent deux mille deux cent cinquante-quatre couronnes danoises (DKK 11.402.254) pour le porter de son montant actuel de soixante-quinze millions



trois cent dix-neuf mille neuf cent neuf couronnes danoises (DKK 75.319.909,-) à quatre-vingt-six millions sept cent vingt-deux mille cent soixante-trois couronnes danoises (DKK 86.722.163) par un apport en numéraire.

- 2 Émission de onze millions deux cent soixante-quinze mille cinq cent quatre-vingt-dix (11.275.590) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie A d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) chacune, soixante-seize mille (76.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) chacune, six mille trois cent trente-trois (6.333) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) chacune, six mille trois cent trente-trois (6.333) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) chacune, six mille trois cent trente-trois (6.333) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) chacune, six mille trois cent trente-trois (6.333) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) chacune, six mille trois cent trente-trois (6.333) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) chacune, six mille trois cent trente-trois (6.333) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) chacune, six mille trois cent trente-trois (6.333) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) chacune, six mille trois cent trente-trois (6.333) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) chacune, six mille trois cent trente-trois (6.333) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) chacune, six mille trois cent trente-trois (6.333) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) chacune, six mille trois cent trente-trois (6.333) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I d'une valeur nomin
- 3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent deux millions six cent vingt mille deux cent quatre-vingt-quinze couronnes danoises (DKK 102.620.295) à libérer intégralement en espèces.
 - 4 Modification de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.
 - 5 Divers
- (ii) Les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales détenues par les associés, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- (iii) Les procurations des associés représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les parties comparantes resteront pareillement annexées au présent acte.
 - (iv) Les associés ont été régulièrement convoqués ou sont représentés à la présente assemblée.
- (v) L'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'augmenter le capital émis de la Société à concurrence de onze millions quatre cent deux mille deux cent cinquante-quatre couronnes danoises (DKK 11.402.254) pour le porter de son montant actuel de soixante-quinze millions trois cent dix-neuf mille neuf cent neuf couronnes danoises (DKK 75.319.909,-) à quatre-vingt-six millions sept cent vingt-deux mille cent soixante-trois couronnes danoises (DKK 86.722.163) par un apport en numéraire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'émettre onze millions deux cent soixante-quinze mille cinq cent quatre-vingt-dix (11.275.590) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie A d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) chacune, soixante-seize mille (76.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) chacune, six mille trois cent trente-trois (6.333) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) chacune, six mille trois cent trente-trois (6.333) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) chacune, six mille trois cent trente-trois (6.333) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) chacune, six mille trois cent trente-trois (6.333) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) chacune, six mille trois cent trente-trois (6.333) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) chacune, six mille trois cent trente-trois (6.333) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement



- e-conomic international TopCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 178292 (le «Souscripteur 1»),

représentée par Maître Stéphanie Weydert, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 août 2014, qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement;

- TFCE Invest ApS, une société régie par le droit du Danemark, ayant son siège social à Fredens Allé 10, Dalum, 5250 Odense SV, Danemark (le «Souscripteur 2»),

représentée par Maître Stéphanie Weydert, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 août 2014, qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement;

- Kim Sneum Madsen, résidant à Smallegade 30E.3.TV., 2000 Frederiksberg, Danemark (le «Souscripteur 3»), représenté par Maître Stéphanie Weydert, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 août 2014, qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement;

- Karen Slatford, résidant à The Dene, Milley Road, Waltham St Lawrence, Berkshire, RG10 0JT (le «Souscripteur 4»), représenté par Maître Stéphanie Weydert, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 août 2014, qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement;

- TFR Holding ApS, une société régie par le droit du Danemark, ayant son siège social à Fredens Allé 10, Dalum, 5250 Odense SV, Danemark (le «Souscripteur 5»),

représentée par Maître Stéphanie Weydert, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 août 2014, qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement;

- rfi Invest ApS, une société régie par le droit du Danemark, ayant son siège social à Skodosborgvej 126, 2840 Holte, Danemark (le «Souscripteur 6»),

représentée par Maître Stéphanie Weydert, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 août 2014, qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement;

- Domo ApS, une société régie par le droit du Danemark, ayant son siège social à Dyrehavegaardsvej 27, 2800 Kgs Lyngby (le «Souscripteur 7»),

représentée par Maître Stéphanie Weydert, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 août 2014, qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement; et

- Farlax MIP Vehicle K/S, une société régie par le droit du Danemark, ayant son siège social à Amerika Plads 37, 2100 Copenhague, Danemark (le «Souscripteur 8»),

représentée par Maître Stéphanie Weydert, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 1 ^{er} septembre 2014, qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le Souscripteur 1 a déclaré souscrire:

- dix million huit cent quatre-vingt et un mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (10.881.899) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie A d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-dix-sept millions neuf cent trente-sept mille cent couronnes danoises (DKK 97.937.100,-),
- soixante-treize mille trois cent quarante-cinq (73.345) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de six cent soixante mille cent cinq couronnes danoises (DKK 660.105.-),
- six mille cent douze (6.112) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinquante-cinq mille huit couronnes danoises (DKK 55.008.-),
- six mille cent douze (6.112) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinquante-cinq mille huit couronnes danoises (DKK 55.008.-),
- six mille cent douze (6.112) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinquante-cinq mille huit couronnes danoises (DKK 55.008.-),



- six mille cent douze (6.112) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinquante-cinq mille huit couronnes danoises (DKK 55.008.-),
- six mille cent douze (6.112) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinquante-cinq mille huit couronnes danoises (DKK 55.008.-),
- six mille cent douze (6.112) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinquante-cinq mille huit couronnes danoises (DKK 55.008.-),
- six mille cent douze (6.112) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinquante-cinq mille huit couronnes danoises (DKK 55.008.-), et
- six mille cent douze (6.112) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinquante-cinq mille huit couronnes danoises (DKK 55.008.-),

et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales en espèces.

Le Souscripteur 2 a déclaré souscrire:

- trois cent soixante et un mille six cent quatre-vingt-quinze (361.695) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie A d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois millions deux cent cinquante-cinq mille deux cent cinquante-cinq couronnes danoises (DKK 3.255.255.-),
- deux mille quatre cent quarante (2.440) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt et un mille neuf cent soixante couronnes danoises (DKK 21.960),
- deux cent trois (203) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de mille huit cent vingt-sept couronnes danoises (DKK 1.827),
- deux cent trois (203) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de mille huit cent vingt-sept couronnes danoises (DKK 1.827),
- deux cent trois (203) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de mille huit cent vingt-sept couronnes danoises (DKK 1.827),
- deux cent trois (203) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de mille huit cent vingt-sept couronnes danoises (DKK 1.827),
- deux cent trois (203) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de mille huit cent vingt-sept couronnes danoises (DKK 1.827),
- deux cent trois (203) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de mille huit cent vingt-sept couronnes danoises (DKK 1.827),
- deux cent trois (203) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de mille huit cent vingt-sept couronnes danoises (DKK 1.827), et
- deux cent trois (203) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de mille huit cent vingt-sept couronnes danoises (DKK 1.827),

et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales en espèces.

Le Souscripteur 3 a déclaré souscrire:

- dix-sept mille deux cent cinq (17.205) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie A d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent cinquante-quatre mille huit cent quarante-cinq couronnes danoises (DKK 154.845.-),
- cent treize (113) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de mille dix-sept couronnes danoises (DKK 1.017),



- dix (10) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-dix couronnes danoises (DKK 90),
- dix (10) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-dix couronnes danoises (DKK 90),
- dix (10) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-dix couronnes danoises (DKK 90),
- dix (10) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-dix couronnes danoises (DKK 90),
- dix (10) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-dix couronnes danoises (DKK 90).
- dix (10) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-dix couronnes danoises (DKK 90),
- dix (10) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-dix couronnes danoises (DKK 90), et
- dix (10) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-dix couronnes danoises (DKK 90), et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales en espèces.

Le Souscripteur 4 a déclaré souscrire:

- huit cent sept (807) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie A d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de sept mille deux cent soixante-trois couronnes danoises (DKK 7.263), et
- neuf (9) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-un couronnes danoises (DKK 81),

et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales en espèces.

Le Souscripteur 5 a déclaré souscrire:

- six mille trois cent quatre-vingt-sept (6,387) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie A d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinquante-sept mille quatre cent quatre-vingt-trois couronnes danoises (DKK 57.483),
- quarante (40) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois cent soixante couronnes danoises (DKK 360),
- quatre (4) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trente-six couronnes danoises (DKK 36).
- quatre (4) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trente-six couronnes danoises (DKK 36),
- quatre (4) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trente-six couronnes danoises (DKK 36).
- quatre (4) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trente-six couronnes danoises (DKK 36)
- quatre (4) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trente-six couronnes danoises (DKK 36),
- quatre (4) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trente-six couronnes danoises (DKK 36),



- quatre (4) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trente-six couronnes danoises (DKK 36), et
- quatre (4) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trente-six couronnes danoises (DKK 36),

et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales en espèces.

Le Souscripteur 6 a déclaré souscrire:

- cinq cent trente-huit (538) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie A d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre mille huit cent quarante-deux couronnes danoises (DKK 4,842), et
- six (6) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinquante-quatre couronnes danoises (DKK 54),

et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales en espèces.

Le Souscripteur 7 a déclaré souscrire:

- cinq mille trois cent soixante-dix-huit (5.378) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie A d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quarante-huit mille quatre cent deux couronnes danoises (DKK 48.402),
- trente-six (36) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois cent vingt-quatre couronnes danoises (DKK 324),
- trois (3) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-sept couronnes danoises (DKK 27),
- trois (3) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-sept couronnes danoises (DKK 27),
- trois (3) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-sept couronnes danoises (DKK 27),
- trois (3) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-sept couronnes danoises (DKK 27),
- trois (3) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-sept couronnes danoises (DKK 27),
- trois (3) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-sept couronnes danoises (DKK 27),
- trois (3) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-sept couronnes danoises (DKK 27), et
- trois (3) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-sept couronnes danoises (DKK 27),

et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales en espèces.

Le Souscripteur 8 a déclaré souscrire:

- mille six cent quatre-vingt-un (1.681) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie A d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quinze mille cent vingt-neuf couronnes danoises (DKK 15.129),
- onze (11) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-dix-neuf couronnes danoises (DKK 99),
- une (1) nouvelle part sociale ordinaire de catégorie B d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de neuf couronnes danoises (DKK 9),
- une (1) nouvelle part sociale ordinaire de catégorie C d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de neuf couronnes danoises (DKK 9),
- une (1) nouvelle part sociale ordinaire de catégorie D d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de neuf couronnes danoises (DKK 9),
- une (1) nouvelle part sociale ordinaire de catégorie E d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de neuf couronnes danoises (DKK 9),
- une (1) nouvelle part sociale ordinaire de catégorie F d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de neuf couronnes danoises (DKK 9),



- une (1) nouvelle part sociale ordinaire de catégorie G d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de neuf couronnes danoises (DKK 9),
- une (1) nouvelle part sociale ordinaire de catégorie H d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de neuf couronnes danoises (DKK 9), et
- une (1) nouvelle part sociale ordinaire de catégorie I d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de neuf couronnes danoises (DKK 9),
 - et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales en espèces.

Le montant total de cent quatorze millions vingt-deux mille cinq cent quarante-neuf danoises (DKK 114.022.549) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les nouvelles parts sociales conformément aux souscriptions ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

- « Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à quatre-vingt-six millions sept cent vingt-deux mille cent soixante-trois couronnes danoises (DKK 86.722.163) qui est divisé en:
- quatre-vingt-cinq millions sept cent douze mille trois cent quatre-vingt-sept (85.712.387) parts sociales préférentielles (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A») d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- six cent cinq mille neuf cent vingt-huit (605.928) parts sociales ordinaires de catégorie A (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A») d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- cinquante mille quatre cent quatre-vingt et un (50.481) parts sociales ordinaires de Catégorie B (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B») d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- cinquante mille quatre cent quatre-vingt et un (50.481) parts sociales ordinaires de catégorie C (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C») d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- cinquante mille quatre cent quatre-vingt et un (50.481) parts sociales ordinaires de catégorie D (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D») d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- cinquante mille quatre cent quatre-vingt et un (50.481) parts sociales ordinaires de catégorie E (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E») d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement lihérées:
- cinquante mille quatre cent quatre-vingt et un (50.481) parts sociales ordinaires de catégorie F (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F») d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- cinquante mille quatre cent quatre-vingt et un (50.481) parts sociales ordinaires de catégorie G (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G») d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- cinquante mille quatre cent quatre-vingt et un (50.481) parts sociales ordinaires de catégorie H (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H») d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées; et
- cinquante mille quatre cent quatre-vingt et un (50.481) parts sociales ordinaires de catégorie I (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I») d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

L'assemblée est clôturée à 18.40 heures.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à cinq mille deux cents euros (EUR 5.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: S. Weydert, B. Kizimalé-Grant, P. Harles, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 04 septembre 2014. REM/2014/1882. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 17 octobre 2014.

Référence de publication: 2014163672/677.

(140186777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Atomtech Energy & Industrials Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6794 Grevenmacher, 16, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 163.577.

In the year two thousand and fourteen.

On the sixteenth of October.

Before us Maître Jacques CASTEL, notary residing in Grevenmacher, the undersigned

There appeared:

1) ATOMTECH ENERGY & INDUSTRIALS CO., LTD., a Company of Taiwanese Law, established and having its head office in BLDG C. 20F, NO. 90, SEC. 1, Xintai 5 th RD. Xizhi Dist., New Taipei City, R.O.C., registered with vat number 80305601,

here represented by Mr. René STOLTZ, general manager, residing in L-6734 Grevenmacher, 3, Gruewereck,

by virtue of a proxy given in New Taipei City, on the 25 th of August 2014,

The above proxy, being signed "ne varietur" by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authority.

2) Mr. René STOLTZ, prenamed.

The appearing parties are the sole owners of the totality of the one hundred (100) shares of the limited liability company «Atomtech Energy & Industrials Luxembourg S.à r.l.», established and having its head office in L-6794 Grevenmacher, 16, route du Vin, registered at the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under the number B 163.577,

incorporated by deed of the notary Carlo GOEDERT, residing in Grevenmacher, on the 19 th of September 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 2736 of the 10 th of November 2011, the articles of incorporation have been modified by deed of the notary Carlo GOEDERT, residing in Grevenmacher, on the 28 th of January 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under le number 705 of the 22 th of March 2013.

The company ATOMTECH ENERGY & INDUSTRIALS CO., LTD., prenamed and represented as descripted above, state first to transfer to Mr. Jan LARSEN, engineer, residing in L-1933 Luxembourg, 8, rue Siggy vu Lëtzebuerg, ninety (90) shares of the limited liability company «Atomtech Energy & Industrials Luxembourg S.à r.l.», prenamed, for the price of nine hundred euros (900- €).

The transferee will be owner of the transferred shares and may receive the income and profits of them from this day on.

The transferee will be subrogated in all the legal rights and obligations which are attached to the transferred shares.

The price of the transfer has been paid by the transferee to the assignor before the present deed and without the presence of the notary. Receipt has been given.

Afterwards: Mrs. Marianne GELHAUSEN, company administrator, residing in L-6792 Grevenmacher, 5, Bourgsgaessel, acting in her capacity of manager of the company, declares to accept the share transfer on behalf of the company in accordance with article 190 of the law on commercial companies of August 10, 1915, as amended, and article 1690 of the Civil Code and she declares to exempt the transferee to notify this transfer by bailiff to the company and she also declares to have no objection that could stop the effect of this transfer.

Finally, the associates, Jan LARSEN and René STOLTZ, prenamed, representing from now on the entire capital, take the following resolutions:

First resolution

They give their approval regarding the sale of the shares as mentioned before.



Second resolution

Following the sale of the above, the meeting resolves to fully restate article 6 of the articles of incorporation by giving it the following wording:

" Art. 6. Capital. The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred euro (12.500.- €) divided into one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five euro (125.- €) each. Each share represents one vote at the ordinary and extraordinary general meetings.

These shares have been subscribed as follows:

- Mr. René STOLTZ, general manager, residing in L-6734 Grevenmacher, 3, Gruewereck, ten shares	10
- Mr. Jan LARSEN, engineer, residing in L-1933 Luxembourg, 8, rue Siggy vu Lëtzebuerg, ninety shares	90
Total: One hundred shares	100

All these shares have been subscribed and fully paid up by payment in cash.".

Third resolution

The meeting resolves to change the denomination of the company from «Atomtech Energy & Industrials Luxembourg S.à r.l.» into «ZENTECH SARL», and thus to amend article 3 of the articles of incorporation, by giving it the following wording:

" Art. 3. The name of the company is «ZENTECH SARL».".

Fourth resolution

The meeting resolves to revoke and discharge the actual management of the company, namely: Mrs. Marianne GEL-HAUSEN, company administrator, residing in L-6792 Grevenmacher, 5, Bourgsgaessel.

Fifth resolution

The meeting resolves to name Mr. Jan LARSEN, engineer, residing in L-1933 Luxembourg, 8, rue Siggy vu Lëtzebuerg, as manager of the company for an indefinite period.

The sole manager may bind the company by his sole signature under all circumstances and for all operations.

There was nothing more on the agenda and so the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing parties, the present deed is drawn up in English, followed by a French version and that, at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and The French texts, the English version shall prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze.

Le seize octobre.

Pardevant Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, soussigné.

Ont comparu:

1) ATOMTECH ENERGY & INDUSTRIALS CO., LTD., société de droit taïwanais, établie et ayant son siège social à BLDG C. 20F, NO. 90, SEC. 1, Xintai 5 th RD. Xizhi Dist., New Taipei City, R.O.C., enregistrée avec le numéro de TVA 80305601,

ici représentée par Monsieur René STOLTZ, directeur général, demeurant à L-6734 Grevenmacher, 3, Gruewereck, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à New Taipei City, le 25 août 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée,

2) Monsieur René STOLTZ, préqualifié.

Les comparants sont les seuls propriétaires de la totalité des cent (100) parts sociales de la société à responsabilité limitée «Atomtech Energy & Industrials Luxembourg S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-6794 Grevenmacher, 16, route du Vin, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.577,

constituée suivant acte du notaire Carlo GOEDERT, alors de résidence à Grevenmacher le 19 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2736 du 10 novembre 2011 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire Carlo GOEDERT, alors de résidence à Grevenmacher, le 28 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 705 du 22 mars 2013.

La société ATOMTECH ENERGY & INDUSTRIALS CO., LTD, préqualifiée et représentée comme décrit ci-avant, déclare d'abord céder à Monsieur Jan LARSEN, ingénieur, demeurant à L-1933 Luxembourg, 8, rue Siggy vu Lëtzebuerg, quatrevingt-dix (90) parts sociales de la société à responsabilité limitée «Atomtech Energy & Industrials Luxembourg S.à r.l.», préqualifiée, pour le prix de neuf cents euros (900- €).



Le cessionnaire sera propriétaire des parts sociales lui cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Le prix de la cession a été payé par le cessionnaire au cédant avant la signature des présentes et hors la présence du notaire. Ce dont quittance et titre.

Ensuite: Madame Marianne GELHAUSEN, administratrice de société, demeurant à L-6792 Grevenmacher, 5, Bourgs-gaessel, agissant en sa qualité de gérant, déclare accepter la prédite cession de parts pour le compte de la société conformément à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales respectivement à l'article 1690 du Code Civil et elle déclare dispenser le cessionnaire à la faire signifier par voie d'huissier à la société et n'avoir entre ses mains aucune opposition qui puisse en arrêter l'effet.

Finalement, les associés, Jan LARSEN et René STOLTZ, préqualifiés, représentant désormais l'intégralité du capital social, prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils donnent leur agrément en ce qui concerne la cession de parts visée ci-avant.

Deuxième résolution

Suite à la cession qui précède l'Assemblée décide de reformuler complètement l'article 6 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- €), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.- €) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

- Toutes ces parts ont été souscrites et entièrement libérées par des versements en espèces.".

Troisième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la Société de «Atomtech Energy & Industrials Luxembourg S.à r.l.» en «ZENTECH SARL» et de modifier par conséquent l'article 3 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" Art. 3. Dénomination. La société prend la dénomination de «ZENTECH SARL».".

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de révoquer Madame Marianne GELHAUSEN, administratrice de société, demeurant à L-6792 Grevenmacher, 5, Bourgsgaessel de ses fonctions de gérant et lui donne décharge.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Jan LARSEN, ingénieur, demeurant à L-1933 Luxembourg, 8, rue Siggy vu Lëtzebuerg, comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

Le gérant unique engagera la société par sa seule signature en toutes circonstances et pour toutes opérations.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'à la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Grevenmacher, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte. Signé: R. Stoltz, J. Larsen, M. Gelhausen et J. Castel.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 octobre 2014. Relation: GRE/2014/4035. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): Schlink.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.



Grevenmacher, le 21 octobre 2014.

I. Castel

Le notaire

Référence de publication: 2014163700/150.

(140186742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Tech4Energii, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 3, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 191.131.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the thirteenth of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr. Olivier Perozzo, private employee, born in Saint-Mard (Belgium), on June 9, 1968, residing in 24, rue des Aubépines, B-6769 Robelmont.

The appearing party asked the acting notary to certify that below are the statutes of a société à responsabilité limitée unipersonnelle, which the single member will form:

Section I. Name - Registered Office - Object -Term - Share capital

- **Art. 1.** A S.à r.l. unipersonnelle is hereby formed, which will be governed by the legal provisions in force, in particular the amended law of 10 August 1915 concerning trading companies, as well as by these statutes.
- **Art. 2.** The company's object is to sell technology products and software which are oriented to energy facilities, energy access, energy monitoring and control, energy consumption's follow up and reporting.

In addition, the company may carry out any trading activity, provided that it is not specially regulated. In general, it may carry out all commercial, financial, movable and immovable operations that are directly related to the company object or whose nature is likely to facilitate or develop it.

- Art. 3. The company takes the name Tech4Energii, société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- **Art. 4.** The registered office is established in Luxembourg. It can be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a simple decision of the partners. The company can open agencies or branches in any other locations in the country or abroad.
 - Art. 5. The company is formed for an unlimited duration.
- **Art. 6.** The company capital is fixed at the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by 500 (five hundred) company shares, each with a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro).

All of these shares have been subscribed by Mr. Olivier Perozzo residing in 24, rue des Aubépines, 6769 Robelmont, Belgium.

The subscriber has fully paid up all of his shares in cash, resulting in the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) now being freely available to the company, as verified by the acting notary who expressly confirms this.

Section II. Administration - General Meeting

Art. 7. The company is administered and managed by one or more managers appointed and dismissed by the single partner or, depending on the case, the partners, who set their term of office.

The manager(s) can be dismissed at any time by the partners.

Unless a provision stipulates otherwise, the manager(s) have all necessary powers with regard to third parties to act in the name of the company in all circumstances and to carry out all necessary or useful acts to accomplish the company objective.

Art. 8. The single partner exercises the powers attributed to the partners' meeting.

The decisions taken by the single partner in the domain referred to in paragraph 1 are recorded in minutes or drawn up in writing.

Similarly, the contracts concluded between the single partner and the company represented by him are recorded in minutes or drawn up in writing. This provision only applies to current operations concluded under normal conditions.

Art. 9. The manager(s) take on no personal obligation due to their position concerning the commitments properly taken by them in the name of the company.



Section III. Financial year - Distribution of profits

- **Art. 10.** The financial year begins on the first of January and ends of the thirty-first of December of each year, with the exception of the first financial year, which starts on the date of formation and ends on the thirty-first of December two thousand fourteen.
- **Art. 11.** Each year, when the financial year is closed, the company accounts are closed and the administration draws up the company accounts, in accordance with the legal provisions in force.
- **Art. 12.** The partner or partners can obtain information on the inventory and the balance sheet at the registered office of the company.
- **Art. 13.** Any balance sheet surplus, after deduction of social security costs, depreciations and write-downs deemed necessary or useful by the partners, constitutes the net profit of the company.

Following the allocation to the legal reserve, the balance is freely available to the partners.

Section IV. Dissolution - Liquidation

- Art. 14. The company shall not be dissolved by the death, suspension, bankruptcy or ruin of a partner.
- **Art. 15.** The personal creditors, beneficiaries or heirs of a partner cannot, for any reason whatsoever, place seals on the assets and documents of the company.
- **Art. 16.** In the event of the dissolution of the company, the liquidation shall be performed by one or more liquidators, partners or otherwise, appointed by the partners, who shall define their powers and emoluments.

General provision

Art. 17. For all points not specified in these statutes, the parties shall refer and submit to the legal provisions in force governing a société à responsabilité limitée.

Assessment of Costs

Art. 18. The amount of the costs, expenses, remunerations and charges of any nature, to be paid by the company for its formation, stands at approximately the sum of EUR 1,200 (one thousand two hundred euro).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation, the sole partner representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

- 1. Is appointed as manager for an unlimited period:
- Mr. Olivier Perozzo, prenamed.

He has the power to bind the company with his sole signature.

2. The registered office of the Company is fixed at 3, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le treize octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Olivier Perozzo, employé privé, né à Saint-Mard (Belgique), le 9 juin 1968, demeurant à 24, rue des Aubépines, B-6769 Robelmont.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer:

Titre I er . Dénomination - Siège social - Objet -Durée - Capital social

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les dispositions légales en vigueur et notamment celles de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La société a pour objet la vente de matériels/équipements technologiques et de logiciel facilitant l'accès à l'énergie, l'utilisation de l'énergie, permettant le monitoring et le control de l'énergie ainsi que le suivi de la consommation



énergétique et le relevé des compteurs à distance ainsi que la distribution d'une solution de suivi et maintenance des infrastructures de bâtiments.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

- Art. 3. La société prend la dénomination de Tech4Energii, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- **Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.
 - Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune.

Toutes ces parts ont été souscrites par Monsieur Olivier Perozzo, demeurant à 24, rue des Aubépines, B-6769 Robelmont

Le souscripteur a entièrement libéré ses parts par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 7. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(ent) la durée de leur mandat.

Le ou les gérants peuvent à tout moment être révoqués par les associés.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 8. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1 ^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établis par écrit, Cette disposition n'est applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 9. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

- **Art. 10.** L'année sociale commence le 1 ^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille quatorze.
- **Art. 11.** Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.
- Art. 12. L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 13.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

- Art. 14. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.
- **Art. 15.** Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- **Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition Générale

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.



Evaluation des Frais

Art. 18. Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.200 (mille deux cents Euros).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique représentant la totalité du capital souscrit de la Société ont pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Olivier Perozzo, prénommé.

Il a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société par sa seule signature.

2. L'adresse du siège social est fixée au 3, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. PEROZZO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 octobre 2014. Relation: LAC/2014/48156. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Référence de publication: 2014163586/169.

(140186285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Société Immobilière Biereldeng II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 80.551.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Référence de publication: 2014165907/10.

(140188337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Thunderbird F S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 117.768.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth of September.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

1. JER THUNDERBIRD S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 115484, having its registered office at 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg,

here represented by Mr Martin Eckel, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 23 September 2014, and

2. Thunderbird Beteiligungs GmbH, a limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), existing under the laws of Germany, registered with the commercial register of the local court of Düsseldorf, Germany, under number HRB 65664, having its registered office at Berliner Allee 42, D-40212 Düsseldorf, Germany,

here represented by Mr Martin Eckel, previously named, by virtue of a proxy, given in Düsseldorf, on 24 September 2014.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders, representing the entire share capital of Thunderbird F S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg,



registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 117768, having its registered office at 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, on 13 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1483 on 2 August 2006. The articles of association have not been amended since.

The appearing parties representing the entire share capital declare having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

- 1. Increase of the share capital of the Company by an amount of four hundred thirty-two thousand euro (EUR 432,000) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to four hundred forty-four thousand five hundred euro (EUR 444,500) through the issue of seventeen thousand two hundred eighty (17,280) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each.
 - 2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.
 - 3. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders decides to increase the Company's share capital by an amount of four hundred thirty-two thousand euro (EUR 432,000) so as to increase it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to four hundred forty-four thousand five hundred euro (EUR 444,500) through the issue of seventeen thousand two hundred eighty (17,280) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each.

The seventeen thousand two hundred eighty (17,280) new shares issued have been duly subscribed by JER THUN-DERBIRD S.à r.l., aforementioned, for the price of four hundred thirty-two thousand euro (EUR 432,000).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of four hundred thirty-two thousand euro (EUR 432,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of four hundred thirty-two thousand euro (EUR 432,000) is entirely allocated to the share capital.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting of shareholders decides to amend article 6 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at four hundred forty-four thousand five hundred euro (EUR 444,500) represented by seventeen thousand seven hundred eighty (17,780) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at two thousand euro.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-six septembre.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) JER THUNDERBIRD S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 115484, ayant son siège social au 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg,

ici représenté par Monsieur Martin Eckel, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 23 septembre 2014, et



2) Thunderbird Beteiligungs GmbH, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), existant selon les lois de l'Allemagne, immatriculée auprès du registre commercial de la cour locale de Düsseldorf sous le numéro HRB 65664, ayant son siège social au Berliner Allee 42, D-40212 Düsseldorf, Allemagne,

ici représenté par Monsieur Martin Eckel, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Düsseldorf, le 24 Septembre 2014.

Les procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes sont tous les associés représentant l'intégralité du capital social de Thunderbird F S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117768, constituée selon acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg en date du 13 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1483 en date du 2 août 2006. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

Les comparantes représentant l'intégralité du capital social déclarent avoir renoncé à toute formalité de convocation. L'assemblée générale des associés est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1. Augmentation du capital social de la Société pour un montant de quatre cent trente-deux mille euros (EUR 432.000) afin de l'augmenter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), jusqu'à celui de quatre cent quarante-quatre mille cinq cents euros (EUR 444.500), par l'émission de dix-sept mille deux cent quatre-vingt (17.280) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.
 - 2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.
 - 3. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés adopte à l'unanimité, et requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de quatre cent trente-deux mille euros (EUR 432.000) afin de l'augmenter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) jusqu'à celui de quatre cent quarante-quatre mille cinq cents euros (EUR 444.500), par l'émission de dix-sept mille deux cent quatre-vingt (17.280) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Les nouvelles parts sociales ont été souscrites par JER THUNDERBIRD S.à r.l., précitée, pour le prix de quatre cent trente-deux mille euros (EUR 432.000).

Les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement payées par un apport en numéraire; de telle manière que le montant de quatre cent trente-deux mille euros (EUR 432.000) est maintenant à la disposition de la Société ainsi qu'il l'a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de quatre cent trente-deux mille euros (EUR 432.000) est entièrement affecté au capital social.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de quatre cent quarante-quatre mille cinq cents euros (EUR 444.500) représentée par dix-sept mille sept cent quatre-vingt (17.780) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ deux mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connues du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.



Signé: M. ECKEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 02 octobre 2014. Relation: EAC/2014/13301. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014163590/135.

(140186386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Transcilux Bois, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 191.121.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le treize octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Emmanuel DEUMER, gérant de société, né le 3 septembre 1983 à Dinant (Belgique), demeurant à B-6880 Bertrix, 45, Rue du Stade.

ici représenté par Madame Cristiana VALENT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a, agissant es qualité, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I er . - Objet - Raison sociale - Durée

- Art. 1 er. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de Transcilux Bois (ci-après la Société").
- **Art. 3.** La société a pour objet une entreprise d'exploitation forestière, à savoir l'abattage, l'ébranchage, le débardage, la mise à blanc, la plantation ainsi que toute activité en relation avec les travaux forestiers, le commerce de bois et le transport de bois.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

- Art. 4. La durée de la Société est illimitée.
- Art. 5. Le siège social est établi dans la Commune de Koerich.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la Société.



Titre III. - Administration et gérance

- **Art. 9.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- **Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.
 - Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 16.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celuici ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Emmanuel DEUMER, pré-qualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ 950,- EUR.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:



- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.
- 2.- Monsieur Emmanuel DEUMER, gérant de société, né le 3 septembre 1983 à Dinant (Belgique), demeurant à B-6880 Bertrix, 45, Rue du Stade, est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.
 - 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 octobre 2014. Relation GRE/2014/4059. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014163595/109.

(140186108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Bacamalux SCI, Société Civile.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 94, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg E 5.468.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le quinze octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Ludovic FORZY, associé-gérant, né à Soissons (France), le 4 juin 1974, demeurant à L-2222 Luxembourg, 94, rue de Neudorf, et
- 2.- Madame Barbara LAMBOTTE, associée-gérante, née à Arlon (Belgique), le 11 février 1974, demeurant à L-2222 Luxembourg, 94, rue de Neudorf

Lesquelles personnes comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter les statuts d'une société civile qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

- **Art. 1** er . Il est formé une société civile régie par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales et civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes, et par les articles 1832 et suivants du code civil.
 - Art. 2. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous les immeubles qu'elle pourrait acquérir.

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle peut faire toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation.

- Art. 3. La dénomination de la société est "BACAMALUX SCI".
- Art. 4. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale statutant à l'unanimité des parts d'intérêts.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR), divisé en cent (100) parts d'intérêts de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

En raison de leurs apports, il est attribué:

à 1 Monsieur Ludovic FORZY, cinquante parts d'intérêts;	50
à 2 Madame Barbara LAMBOTTE, cinquante parts d'intérêts;	50
Total: cent parts d'intérêts;	100

La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime.

L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant ou des associés. Les intérêts courent à partir de la date de l'appel des fonds ou apports.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque part représentative du capital souscrit pourra être exercée:

- soit en pleine propriété;
- soit en usufruit, par un associé dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un associé dénommé "nu-propriétaire". Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque part sont déterminés ainsi qu'il suit:



- droits sociaux dans leur ensemble:
- droit de vote aux assemblées générales;
- droits aux dividendes;
- droit préférentiel de souscription des parts nouvelles en cas d'augmentation de capital;

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés par chaque part sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société suivant les modalités prévues ci-après sub b).

En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée:

- a) par la valeur de la pleine propriété des parts établie en conformité avec les règles d'évaluation prescrites par la loi;
- b) par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux dixièmes forfaitaires fixés par les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg en matière d'enregistrement et de droits de succession.
 - Art. 7. Les parts d'intérêts sont librement cessibles entre associés.

Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord des associés représentant 75% du capital en cas de cession entre vifs, respectivement sans l'accord unanime de tous les associés restants en cas de cession pour cause de mort.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts d'intérêts à un tiers les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés et fixé à l'unanimité d'année en année lors de l'assemblée générale statuant sur le bilan et le résultat de chaque exercice.

Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quotepart dans le capital restant.

Art. 8. La dissolution de la société n'est pas entraînée de plein droit par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé.

Toutefois les héritiers de cet associé devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la société.

- Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables à l'unanimité de tous les associés.
- **Art. 10.** Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour compte de la société.

La société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle d'un gérant tant pour les actes d'administration que de disposition.

- **Art. 11.** Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts d'intérêts.
- **Art. 12.** Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du code civil. Les pertes et dettes de la société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la société.
- Art. 13. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation d'un gérant ou sur convocation d'un des associés.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutefois les modifications aux statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 14. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérants ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ 800,- EUR.



Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les personnes comparantes, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celleci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établi à L-2222 Luxembourg, 94, rue de Neudorf.
- 2.- Sont nommés aux fonctions de gérants pour une durée indéterminée:
- Monsieur Ludovic FORZY, associé-gérant, né à Soissons (France), le 4 juin 1974, demeurant à L-2222 Luxembourg, 94, rue de Neudorf, et
- Madame Barbara LAMBOTTE, associée-gérante, née à Arlon (Belgique), le 11 février 1974, demeurant à L-2222 Luxembourg, 94, rue de Neudorf.

Vis-à-vis de tiers, la Société est valablement engagée et représentée par la signature individuelle de chacun des gérants, y compris pour constituer hypothèque et pour accorder mainlevée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ludovic FORZY, Barbara LAMBOTTE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 octobre 2014. Relation. GRE/2014/4079. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014163767/111.

(140186835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Inforad Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 108.546.

L'an deux mille quatorze, le vingt octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INFORAD HOLDING S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 108.546, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1 er juin 2005 publié au Mémorial C n°1066 du 20 octobre 2005, modifié suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, en date du 21 mai 2007 publié au Mémorial C n°1616 du 1 er août 2007, modifié suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, en date du 110 octobre 2007 publié au Mémorial C n°2669 du 21 novembre 2007 et modifié en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, en date du 10 septembre 2010, publié au Mémorial C n°2255 du 22 octobre 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Marianne GOEBEL, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Allyson NOEL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Nicola DI GIOVANNI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Madame la présidente déclare et prie le notaire d'acter:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Qu'il résulte de cette liste de présence que sur 800.000 actions représentant le capital social, 776.000 actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
- III.- Que les actionnaires ont été convoqués par le Conseil d'administration conformément aux formalités prévues à l'article 70 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée;
 - IV.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Dissolution et liquidation de la société;
- 2. Nomination d'un liquidateur de la société;
- 3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur;
- 4. Divers.



Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité des actions présentes et représentées les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur de la société, la société ADLS S.àr.l., établie et ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg B 190458.

Troisième résolution

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 à 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: GOEBEL, NOEL, DI GIOVANNI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21/10/2014. Relation: EAC/2014/14147. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 22/10/2014.

Référence de publication: 2014164042/55.

(140186978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Novo Banco S.A., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2519 Luxembourg, 1, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 190.974.

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Extrait

En date du 17 septembre 2014, les membres du conseil d'administration de Novo Banco S.A. suivants:

- a) Luís Augusto Máximo dos Santos
- b) César Bento Nunes de Brito
- c) Miguel Morais Alçada

Ont été remplacés par:

- a) Eduardo José Stock da Cunha né le 3 août 1962 à Lisbonne;
- b) Jorge Telmo Maria Freire Cardoso né le 8 août 1971 à Lisbonne;
- c) Vítor Manuel Lopes Fernandes né le 16 juin 1957 à Coruche; et
- d) José Joào Guilherme né le 13 novembre 1963 à Lisbonne.

Chacun avec adresse professionnelle à Avenida de Liberdade 195, 1250-142 Lisbonne, Portugal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014165758/20.

(140188907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

SPLENDID BUSINESS INVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 175.804.

Les comptes annuels du 06/03/2013 au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014165914/12.

(140188796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck